AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022088-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.088**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 présents / 30 Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : LOCATION BATIMENT POUR LE STOCKAGE DES CANONS A NEIGE

Le président expose :
La communauté de communes est propriétaires de trois canons à neige type T 40 et la SISE d'un dernier canon de même modèle.
Depuis 10 ans, la SARL Michel propose de stocker le matériel dans un de ses hangars. Ceci pose des problèmes au niveau des assurances de part et d'autre car il n'existe pas de contrat de location formalisé.
Il est donc proposé de régulariser la situation en signant un contrat de location impliquant une participation de loyer de 50 € HT par mois pour le stockage des enneigeurs (d'avril jusqu'à novembre, soit 8 mois de l'année) ce qui ferait un montant de 400 € HT.
Après discussion et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de location pour un loyer de 50 € HT par mois sur 8 mois .

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme